

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Prestations de Formations destinées aux professionnels et aux candidats en processus de reconversion dans le domaine de la Cuisine et de la Pâtisserie au sein de L'Institut des Chefs

PREAMBULE

Les présentes conditions de vente sont conclues d'une part par la société Délices - La Villa des Chefs au capital de 10 000 euros dont le siège social est à Aix-en-Provence, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Marseille sous le numéro de SIRET 491 526 364 00013 et le Client qui procède à la commande de la prestation de formation professionnelle.

Ces conditions s'appliquent à toute commande effectuée auprès de La Villa des Chefs pour l'une des prestations suivantes :

Cours collectifs en Cuisine et en Pâtisserie au sein de L'Institut des Chefs

Les différentes offres sont décrites sur <https://www.lavilladeschefs.com/formations-professionnelles>

Une journée de cours collectif comprend 7 heures de formation pratique et un déjeuner servi à la table du Chef formateur.

Une journée de cours collectif comprend 7 heures de formation pratique.

Cours individuel en Cuisine et en Pâtisserie au sein de L'Institut des Chefs

Ces formations sont individualisées en cours privatif et se déroulent selon le programme établi avec le Client :

- 1 journée:
- 2 journées (consécutives ou non)
- 3 journées (consécutives ou non)
- Nombre de journées consécutives ou non définies dans la Convention de Formation

Une journée de cours individuel comprend 1 heure de formation théorique, 6 heures de formation pratique et un déjeuner servi à la table du Chef formateur.

Nous vous invitons à lire attentivement et dans leur intégralité les présentes Conditions Générales de Vente.

L'acceptation de ces conditions est indispensable avant de procéder à toute commande d'une des prestations décrites ci-dessus.

I-/ Définitions

Les termes ci-après définis auront dans les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) les significations suivantes :

La Villa des Chefs : désigne La Villa des Chefs

Bénéficiaire : désigne la personne qui suit la formation à L'Institut des Chefs pour son propre profit

Prestation : désigne la prestation fournie par La Villa des Chefs au Bénéficiaire parmi la sélection d'offres citées plus haut. Celles-ci sont décrites sommairement sur le Site.

Offre de formation : Chaque demande de devis de formation fait l'objet d'une offre détaillée d'organisation et commerciale transmise au demandeur par email.

Convention de Formation : Document décrivant les modalités de la formation retenue par le Client et intégrant les CGV





Client : désigne la personne physique ou l'entité sociale qui procède à la commande de la prestation, étant entendu que le Client peut ou non être le Bénéficiaire de la Prestation selon qu'il fera un usage personnel du bénéfice de cette formation.

Partie(s) : désigne le Client et/ou La Villa des Chefs

Données personnelles : désigne toute les informations permettant, notamment sur Internet, d'identifier directement ou indirectement une personne physique (nom, prénom, adresse électronique, etc...).

Site : désigne le Site accessible sous l'URL <http://www.lavilladeschefs.com>

La Date : désigne une date pour laquelle le Bénéficiaire ou Le Client a réservé sa participation à une Prestation.

II-/CHAMP D'APPLICATION DES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

La commande d'une prestation est réservée aux seuls utilisateurs ayant préalablement pris connaissance d'une offre de formation, puis pris connaissance des Conditions Générales de Vente dans leur intégralité.

Les présentes Conditions Générales de Ventes sont valables à compter du 1^{er} janvier 2021. Elles annulent et remplacent toutes les versions antérieures de ces Conditions. La Villa des Chefs se réserve le droit de modifier les présentes Conditions Générales à tout moment, sans préavis, étant entendu que de telles modifications seront inapplicables aux commandes préalablement acceptées et confirmées par La Villa des Chefs. Tout Client déclare avoir la capacité juridique conformément à l'article 1124 du Code Civil pour contracter et utiliser le Site conformément aux Conditions Générales de Ventes et d'Utilisation du Site.

Le Client s'engage à renseigner le Bénéficiaire de l'ensemble des éléments ci-après qui sont susceptibles de le concerner directement ou indirectement.

ARTICLE 1 : PROCESSUS DE PASSATION DES COMMANDES DE FORMATION

Vous pouvez passer vos commandes exclusivement en écrivant à contact@lavilladeschefs.com.

1.1 : La procédure de passation de commandes doit préciser explicitement l'acceptation de l'offre, en précisant sa date de réception et les nom et prénom du Bénéficiaire

1.2 : Suite à cette acceptation, une Convention de Formation est transmise au client par email qui doit la retourner signée sous pdf

1.3 : Suite à cette acceptation, une facture est transmise au Client par email

1.4 : La commande ne sera enregistrée qu'à réception de La Convention de Formation (intégrant les présentes CGV), le tout signé « Bon pour Accord » par le Client et à la réception du règlement du prix total de la formation

1.5 : Pour le cas d'une formation financée par un OPCA (Client = OPCA), et seulement pour une formation en cours individuel, la commande ne sera enregistrée qu'à réception de La Convention de Formation, d'une attestation d'acceptation du montant de la formation le tout signés « Bon pour Accord » par le Client

1.6 : Cette dernière condition ne s'applique pas pour une formation selon des cours collectifs.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE VALIDITE DE LA FORMATION

2.1 : Le Client doit porter à la connaissance du Bénéficiaire les conditions ci-dessous développées.

2.2 : La formation en cours collectif est valable sur toutes les sessions proposées par La Villa des Chefs dans la limite des disponibilités et selon les formules retenues dans la Convention de Formation

2.3 : La Convention de Formation est valable une année, jusqu'à la date anniversaire du jour de l'acceptation de la formation effectuée par le Client. Le bénéficiaire peut demander un report de la validité de sa formation de 3 mois pour un montant forfaitaire de 20% du prix global de la formation, de 35% pour un report de 6 mois, à la condition que cette demande ait été notifiée par le Bénéficiaire au moins 30 jours avant la date de fin de validité de La Convention de Formation.

2.4 : Le Bénéficiaire doit réserver les dates des journées de formation en cours collectifs disponibles qu'il aura sélectionné par l'envoi d'un email à l'adresse contact@lavilladeschefs.com, en précisant la date de la prestation, le type d'événement, ses nom et prénom.

2.5 : Pour les cours individuels, La Villa des Chefs proposera par email au Bénéficiaire différentes dates pour le déroulement de sa formation et cela en fonction de la disponibilité du ou des formateurs désignés. Le Bénéficiaire aura un droit à 2 refus du ou des dates proposées. Il disposera de 5 jours pour exprimer en retour d'email son refus. Au delà de ce délai, les dates proposées seront définitivement entérinées.

2.6 : Après réservation par le Bénéficiaire d'une Prestation à une date donnée (« La Date »), les conditions de report ou d'annulation d'une prestation sont les suivantes :

- Modification possible de la Date de la Prestation sur demande du Bénéficiaire, et cela pour quelque raison que ce soit : jusqu'à 30 jours avant La Date ;

- Aucune modification ou report ne sera acceptée à moins de 30 jours de la Date.

(Le Bénéficiaire ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni à aucune compensation de quelque nature que ce soit ; ni à une nouvelle réservation d'une Prestation à une autre Date.)

2.7 : En cas d'annulation de la séance de cours collectif par manque de participants, La Villa des Chefs proposera de





reprogrammer le cours sans que le déplacement de La Date donne lieu à un quelconque dédommagement au profit du Bénéficiaire.

2.7 : En cas d'indisponibilité du Chef lors d'une date programmée, La Villa des Chefs proposera au Bénéficiaire de conserver cette date avec un autre Chef. Le Bénéficiaire en sera averti par email et disposera de 5 jours pour se désinscrire définitivement de cette session à la condition de s'inscrire obligatoirement sur une autre date, et à la condition que la Convention de Formation soit valable à cette date. Dans le cas contraire, il devra participer à la dite session avec le nouveau Chef désigné. Le déplacement de La Date ne donne pas lieu à un quelconque dédommagement au profit du Bénéficiaire.

2.8 : En cas de non utilisation par le Bénéficiaire du crédit de formation à La Villa des Chefs dans le délai de validité de La Convention, le Bénéficiaire ne pourra prétendre à aucun remboursement ni à aucune compensation de quelque nature que ce soit.

2.9 : Le Client s'engage à renseigner le Bénéficiaire de l'ensemble des éléments de l'Article 2.

ARTICLE 3 : PRIX

Les prix figurant sur le l'offre de formation sont valables 6 mois. Ce sont des prix TTC en euros tenant compte de la TVA applicable au jour de la commande; tout changement du taux pourra être répercuté sur le prix de la formation.

3.1 : Conditions de règlement

Le prix est exigible à la commande (sauf si les 2 conditions suivantes sont réunies: formation en cours individuels et attestation de prise en charge du financement par un OPCO à plus de 30 jours de la Date). Les paiements seront effectués par chèque ou par virement bancaire, à réception de la facture.

Paiement par chèque bancaire : Le Client fera parvenir à La Villa des Chefs, 1225 Chemin de la Blaque 13090 Aix-en-Provence, un courrier accompagné du chèque à l'ordre de La Villa des Chefs, en indiquant au dos le numéro de référence de la commande. Toutefois, la commande ne sera définitivement validée qu'à l'encaissement du chèque par La Villa des Chefs.

ARTICLE 4 : DROIT DE RETRACTATION

Lors de la commande, le Client dispose d'un délai de 7 jours francs pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs, ni à payer de pénalités, à l'exception d'un forfait de 560€ H.T. liés au traitement administratif de l'établissement du dossier lié à cette commande et à au traitement administratif de l'annulation (traitement spécifique de la Base de Données Clients et traitement comptable).

Le délai mentionné ci-dessus court à compter de la réception de l'email d'acceptation de la commande.

L'annulation devra être notifiée par courrier Recommandé, à l'adresse de correspondance suivante : La Villa des Chefs, 1225 Chemin de la Blaque, 13090 Aix-en-Provence. Seules les demandes d'annulation reçues par courrier dans le délai de 7 jours francs seront traitées.

Tout retour effectué conformément aux conditions du présent article donnera lieu à un remboursement de la totalité des sommes versées par le Client, moins les frais forfaitaires de 560€ H.T., au plus tard dans les soixante jours à compter de la réception du courrier recommandé.

ARTICLE 5 : PREUVE DES COMMANDES/ARCHIVAGE

Vous êtes expressément informé que, sauf erreur manifeste dont vous apporteriez la preuve, les données conservées dans les bases de données de La Villa des Chefs ont force probante quant aux commandes passées. La Villa des Chefs archivera les bons de commandes et les factures sur un support fiable et durable constituant une copie fidèle conformément aux dispositions de l'article 1348 du Code civil. Les registres informatisés de La Villa des Chefs seront considérés par les parties comme preuve des communications, commandes, paiements et transactions intervenus entre les parties, et constituent des preuves recevables et opposables dans les mêmes termes et avec la même force probante que tout document qui serait reçu et conservé par écrit.

ARTICLE 6 : DISPONIBILITE DES DATES DE PRESTATIONS ET DES PRODUITS

Les Prestations sont des événements dont la programmation dépend de la disponibilité des intervenants et du lieu de sa



Délices SARL au capital de 10 000 € - Siège : 1225, Ch. de la Blaque 13090 Aix en Provence –
Siret 491 526 364 00013

réalisation. La programmation des prestations est établie également d'une part en fonction du nombre de Bénéficiaires en attente d'une Date et d'autre part en fonction de la durée de validité limitée dans le temps de la Convention. En aucun cas, La Villa des Chefs ne pourra satisfaire de manière systématique la demande individuelle de Date de la part de chaque Bénéficiaire. Si Le Bénéficiaire ne trouve pas de Date correspondant à ses disponibilités personnelles ou à son goût personnel lors de sa première démarche de réservation de sa participation à La Prestation dont il bénéficie, il devra attendre l'évolution de la programmation dans le temps jusqu'à trouver La Date qui lui convient, dans la limite de validité de la Convention. Le Bénéficiaire est seul responsable de la gestion du préavis nécessaire à la réservation d'une Date dans la limite de validité de la Convention. En aucun cas, La Villa des Chefs ne pourra être tenu responsable de ne pouvoir satisfaire Le Bénéficiaire qui demande à s'inscrire sur une Date pour une Prestation pour laquelle il n'y a plus de disponibilité (nombre maximum de participants inscrits déjà atteint). Une impossibilité d'inscription à un Date de Prestation du fait d'indisponibilité ne pourra donner lieu à une prolongation de la limite de validité de La Convention.

Le Client s'engage à renseigner le Bénéficiaire de l'ensemble des éléments de cet Article.

ARTICLE 9 : DUREE DE VALIDITE DE LA CONVENTION DE FORMATION

La Convention de Formation a une durée d'utilisation limitée à une année, à la date anniversaire de l'acceptation de la formation faite par email. Le Client s'engage à renseigner le Bénéficiaire de l'ensemble des éléments de cet Article.

ARTICLE 10 : RESPONSABILITE

La Villa des Chefs, dans le processus d'affichage du Calendrier en ligne et des échanges d'emails, n'est tenu que par une obligation de moyens; sa responsabilité ne pourra être engagée pour un dommage résultant de l'utilisation du réseau Internet tel que perte de données, intrusion, virus, rupture du service, ou autres problèmes involontaires.

ARTICLE 11 : SERVICE CLIENT-RECLAMATION

Toute autre demande d'informations et de précisions quant à notamment, la commande, la programmation des dates, le contenu et l'organisation des sessions de formation, doit être adressée à La Villa des Chefs :

- soit par téléphone au 06 99 48 60 48 du lundi au vendredi, de 8h00 à 18h00
- soit par l'intermédiaire de notre Site Internet <http://www.lavilladeschefs.com> en se reportant à la rubrique "Contact",

ARTICLE 12 : PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Soucieux du respect de la vie privée de l'Utilisateur et de la protection des informations qui lui sont transmises, La Villa des Chefs respecte la législation en vigueur en matière de protection de la vie privée. La Villa des Chefs vous informe qu'elle sera amenée à collecter des données personnelles nécessaires vous concernant lors de votre commande ainsi que le Bénéficiaire, lors de la demande de vérification de la validité de la Convention ou à l'occasion de son utilisation. Les informations collectées au moment de votre commande ou inscription à une Prestation et lors d'une demande de vérification de la validité de la Convention, font l'objet d'un traitement informatique par La Villa des Chefs, aux fins d'enregistrement et de traitement des commandes, de gestion de votre compte Client, et de diffusion d'informations et d'offre particulières destinées à nos Clients et Bénéficiaires.

Tout Utilisateur du Site a la possibilité en s'inscrivant à la Newsletter, de recevoir par courrier électronique des informations lui permettant de mieux connaître les offres proposées par La Villa des Chefs.

Tout Utilisateur aura la possibilité de s'opposer sans frais, hormis ceux liés à la transmission du refus, à l'utilisation de ses coordonnées lorsque celles-ci sont recueillies et chaque fois qu'un email d'information ou d'offres lui sera adressé.

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 " Informatique et Libertés ", modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression des données personnelles et un droit d'opposition que vous exercez. Pour ce faire, vous devez faire parvenir un courrier à l'adresse de correspondance suivante : La Villa des Chefs, 1225 Chemin de la Blaque 13090 Aix-en-Provence.

ARTICLE 13 : ASSURANCE

La Villa des Chefs a souscrit auprès d'une assurance notoirement connue, une assurance responsabilité civile et professionnelle qui couvre notamment les conséquences pécuniaires pouvant incomber à l'assuré en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés au Bénéficiaire par suite de fautes, erreurs de fait ou de droit, omissions ou négligences commises lors d'une Prestation.

La Villa des Chefs ne couvre pas les risques encourus par le Bénéficiaire lorsque celui-ci suit une période d'immersion dans une





entreprise (stage d'entreprise) dans le cadre d'une prise d'expérience post formation à L'Institut des Chefs (y compris si ce stage a été conclu au sein du réseau d'établissements partenaires de La Villa des Chefs).

Le Client s'engage à posséder sa propre assurance de Responsabilité Civile afin de couvrir les risques pouvant incomber à La Villa des Chefs en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés par le Bénéficiaire, risques qui ne seraient pas couverts par le contrat d'assurance professionnelle de La Villa des Chefs.

ARTICLE 14 : PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les éléments composants le Site, le Carton d'invitation et les Produits, notamment sous forme de textes, photographies, images, icônes, logos, qu'ils soient logiciels, visuels ou sonores, sont la propriété intégrale et exclusive de La Villa des Chefs. Il est strictement interdit de reproduire, représenter, modifier, transmettre, publier, adapter, rediffuser, ou utiliser à quelque titre que ce soit, même partiellement, par lien simple ou par hypertexte sur quelque support que ce soit, par quelque moyen que ce soit, ou d'exploiter de quelque manière que ce soit, tout ou partie des éléments mentionnés à l'alinéa précédent sans l'autorisation écrite et préalable de La Villa des Chefs.

ARTICLE 15 : INTEGRITE DU CONTRAT

Le fait que La Villa des Chefs ne se prévale pas à un moment donné de l'une des clauses des présentes Conditions Générales de Vente ne peut être interprété comme valant renonciation, de la part de La Villa des Chefs, à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque des dites conditions.

Dans l'hypothèse où l'une des présentes dispositions devait être déclarée nulle ou réputée non écrite, la validité des autres dispositions des Conditions Générales de Ventes ne sera pas remise en cause.

ARTICLE 16 : LOI APPLICABLE

La loi régissant les présentes Conditions Générales de Vente et le contrat conclu à l'occasion d'une commande de Formation, est la loi française pour tous les litiges relatifs, notamment, à leur validité, leur interprétation, leur exécution ou leur résiliation.

ARTICLE 17 : JURIDICTION COMPETENTE (REGLEMENT DES LITIGES)

Le tribunal compétent en cas de litige sera celui d'Aix-en-Provence.

Fait à Aix-en-Provence, le 25 Décembre 2020 - Karine Lauthier - Directrice

